



## Attestation d'embauche + 8 mois de travail = 0 ?

Par **alias\_old**, le **10/09/2007** à **17:43**

Bonjour,

Ingénieur INSA passionné de moteurs, j'ai démissionné d'un CDI de prof technique après avoir eu une attestation d'embauche à l'entête de la SA OPH "motopole de France" précisant poste, dates et rémunérations avec la signature du Pdg. Étant aussi actionnaire de cette SA, j'ai travaillé 8 longs mois pour cette société dont le pdg me répétait que dès que la levée de fonds serait faite, je serai payé et recevrai mes fiches de salaires. Cette société anonyme a été liquidée par la suite et les AGS aux prud'hommes ne veulent rien savoir malgré un dossier béton en appel : Que faire ? Aller en cassation ? À qui consulter ? Dois-je faire un courrier au ministère de la justice puisque Maître Feltesse, brillant avocat à Paris, est lui-même outré de la décision du tribunal de Toulouse ? Une injustice flagrante pour couvrir les AGS à court d'argent ! J'ai à peine 2 mois pour réagir...

merci de vos conseils.

M.Alias